



REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
COMMISSION ELECTORALE NATIONALE INDEPENDANTE
CENI

COMMUNIQUE DE PRESSE N° 062/CENI/2023

La Commission Electorale Nationale Indépendante a pris connaissance du Communiqué n° 009/MOE CENCO-ECC/Novembre/2023 du 13 novembre 2023 à travers lequel la Mission d'observation électorale CENCO-ECC fait observer que la CENI aurait commis certaines erreurs notamment dans la communication du nombre d'électeurs et les données publiées dans la cartographie des Bureaux de vote.

Face à ces allégations non fondées, la CENI apporte des précisions ci-après :

1. Le nombre d'électeurs repris dans le communiqué de Presse n° 024/CENI/2023 du 22 mai 2023 de la CENI est bel et bien **43.955.181**, y compris les électeurs enrôlés dans les 5 pays à l'étranger. A ce nombre, il faut soustraire les **13.290 électeurs** enrôlés dans la diaspora, qui ne sont pas pris en compte dans la répartition des sièges au niveau des Assemblées à tous les niveaux. En définitive, **43.955.181** (Total enrôlés sur le territoire national + Diaspora) – **13.290** (Total enrôlés dans la Diaspora) = **43.941.891**.

Ainsi le total d'électeurs enrôlés dans les 26 provinces de la République Démocratique du Congo est de **43.941.891**. Ce nombre est conforme au Communiqué de Presse de la CENI sus évoqué et à l'avant-projet de loi portant répartition des sièges transmis au Parlement. Quiconque aurait des doutes peut vérifier cela au Parlement.

La CENI avait déjà relevé une erreur de transcription dans la Loi n° 23/025 du 15 juin 2023 portant répartition des sièges par circonscription électorale pour les élections législatives, provinciales, municipales et locales, telle que publiée au Journal Officiel, dans son numéro spécial du 24 juin 2023. En effet, à l'Annexe I : De la répartition des sièges pour l'élection des Députés Nationaux, à la page 7, référence est faite à **43.491.891** plutôt que **43.941.891**. Les allégations de la Mission d'Observation Electorale conjointe CENCO-ECC se rapporte manifestement à cette coquille plutôt qu'aux données constantes publiées officiellement par la CENI.

La CENI n'a jamais communiqué le nombre de **44.541.683** électeurs. Il découlerait des combinaisons mathématiques que la MOE CENCO-ECC seule pourrait clarifier.

2. Concernant les données publiées dans la cartographie des Bureaux de Vote, la CENI informe l'opinion que le nombre de Bureaux de Vote et de Dépouillement (BVD) est de **75.478**, y compris les cinq pays à l'étranger et non 76.486 tel qu'avancé par la MOE CENCO-ECC.
3. S'agissant du Territoire de Kailo dans la province du Maniema, la CENI porte à la connaissance de la MOE CENCO-ECC que ce territoire figure bel et bien dans la cartographie électorale à l'instar d'autres territoires de la RDC. Les données relatives au Territoire de Kailo sont également disponibles dans l'Atlas Electoral de la CENI, Province du Maniema, dans la séquence des pages 33-39 et 116-117.

4. La CENI apprécie l'invitation lancée à la population et particulièrement les électeurs par la MOE CENCO-ECC à consulter la liste provisoire des électeurs, la cartographie des Bureaux de Vote et la liste définitive des électeurs lorsqu'elle sera affichée.
5. De même, la CENI apprécie les efforts d'accompagnement du processus électoral en cours par la MOE CENCO-ECC. Toutefois, la Centrale Electorale invite la même Mission à plutôt se rapprocher au préalable d'elle afin d'obtenir des informations correctes à la source sur ledit processus avant de lancer des communiqués au public ; ce qui éviterait de créer une confusion tendant à discréditer inopportunément le processus électoral.

